

## 53) Sport

### I. Périmètre

Les activités de sport concernent tous les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 93.1 (93.1 - Services liés au sport).

La segmentation des activités de sport est déclinée de la façon suivante :

- Sport - Administration et bureaux (bureaux standards) ;
- Sport - Vestiaires, douches et sanitaires (sauf vestiaires de piscines et patinoires) ;
- Sport - Centre équestre ;
- Sport - Gymnase (applicable à : Cesta punta, Salle d'escalade, Squash ou Tennis couvert...) ;
- Sport - Patinoire (dont vestiaires, douches et sanitaires) ;
- Sport - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires) ;
- Sport - Récupération sportive (Massage - Cryothérapie en bassin ou cabine), Sauna, Hammam ;
- Sport - Salle d'athlétisme couverte ;
- Sport - Salle de danse ;
- Sport - Salle de sport collectif (Basket ball, Hand ball, Volley ball, Futsal...) ;
- Sport - Salle de sport de combat (Dojo) ;
- Sport - Salle de sport de cours collectifs (fitness, pilates...) ;
- Sport - Salle de sport de pratique individuelle (Machines cardio et musculation) ;
- Sport - Stade/vélodrome - couvert ;
- Sport - Stade/vélodrome, Hippodrome et Cynodrome - non couvert ;
- Sport - Stand de tir ;
- Sport - Valeur par défaut.

### II. Indicateurs d'intensité d'usage

#### Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel ; elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories.

#### Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
  - La surface de plancher par poste de travail **Surf\_poste** ( $m^2/poste$ ), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
  - Le taux d'occupation **T\_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour les sous-catégories « Sport - Gymnase (applicable à : Cesta punta, Salle d'escalade, Squash ou Tennis couvert...) », « Sport - Salle d'athlétisme couverte », « Sport - Salle de sport collectif (Basket ball, Hand ball, Volley ball, Futsal...) », « Sport - Salle de sport de combat (Dojo) », « Sport - Stade/vélodrome - couvert » et « Sport - Stade/vélodrome, Hippodrome et Cynodrome - non couvert »,
  - L'indicateur de présence de retransmission TV **R\_tv**, dont la valeur étalon est 0. S'il y a retransmission TV régulière (d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne) dans l'établissement dans le cadre de compétitions sportives, l'indicateur est de 1.
- Pour la sous-catégorie « Sport - Patinoire (dont vestiaires, douches et sanitaires) » :
  - Le ratio surface patinage **%Spatinage** (%), correspondant à la surface totale de patinage (glace) rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie, exprimée en pourcentage (valeur entre 0 et 100).
  - L'indicateur de présence de retransmission TV **R\_tv**, dont la valeur étalon à 0. S'il y a retransmission TV régulière (d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne) dans l'établissement dans le cadre de compétitions sportives, l'indicateur est de 1.
- Pour la sous-catégorie « Sport - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires) » :
  - Le ratio surfacique des bassins intérieurs **%Sbassin\_int** ( $m^2$ ), correspondant à la surface d'eau des bassins intérieurs rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), exprimée en pourcentage (valeur entre 0 et 100).
  - Le ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés **%Sbassin\_ext\_nc** ( $m^2$ ), correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs non chauffés rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), exprimée en pourcentage.
  - Le ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés **%Sbassin\_ext\_ch** ( $m^2$ ), correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs chauffés rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), exprimée en pourcentage.
  - L'indicateur de présence de retransmission TV **R\_tv** - valeur étalon à 0. S'il y a retransmission TV régulière (d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne) dans l'établissement dans le cadre de compétitions sportives, l'indicateur est de 1.

### III. Valeurs absolues

#### « Sous-catégorie "Sport - Administration et bureaux (Bureaux Standards)"

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.112)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			125	115			109	99	84			49	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m				133			117	107	92				
<b>Composante USE</b>													
<b>Type d'indicateur d'intensité d'usage</b>													
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>				3 120			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>				<b>3 120</b>	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par poste de travail ( $m^2/poste$ ) <b>Surf_poste</b> Taux d'occupation (%) <b>T_occ</b>				18 70			Surface par poste étalon ( $m^2/poste$ ) <b>Surf_posteétalon</b> Taux d'occupation étalon (%) <b>T_occétalon</b>				<b>18 70</b>	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) x [Part_USE_variable x ( <b>T_occ</b> / <b>T_occétalon</b> ) x ( <b>Surf_posteétalon</b> / <b>Surf_poste</b> ) + (1 - Part_USE_variable) x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) / <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> )												

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(**Nb\_h\_ouvrées** - **Nb\_h\_ouvréesétalon**) / **Nb\_h\_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Sport - Vestiaires, douches et sanitaires (sauf vestiaires de piscines et patinoires)” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46					43
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			84	75			67	62	56				78
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m				83			74	69	62				

  

Composante USE	USE étalon = 64 kWh/m <sup>2</sup> /an															
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon														
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>													<b>2600</b>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique															
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) + 0,28 x CVC x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) / <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>															

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

« Sous-catégorie “Sport - Centre équestre” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	5	5	5	4	4	4	4	3	5	5	5	3	5
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	6	6	5		5	5	4	4	3	4			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		7	6			6	5	5				4	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			8	8			7	6	6				8
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m				8			7	7	6				

  

Composante USE	USE étalon = 8 kWh/m <sup>2</sup> /an															
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon														
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>													<b>2600</b>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique															
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) + 0,28 x CVC x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) / <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>															

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(**Nb\_h\_ouvrées** - **Nb\_h\_ouvréesétalon**) / **Nb\_h\_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Sport - Gymnase (applicable à : Cesta punta, Salle d'escalade, Squash ou Tennis couvert...)" »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46					43
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			84	75			67	62	56				78
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m				83			74	69	62				

  

Composante USE	USE étalon = 9 kWh/m <sup>2</sup> /an															
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon														
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>													<b>2600</b>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Indicateur retransmission TV <b>R<sub>TV</sub></b>	0														
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) + 0,28 x CVC x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - <b>Nb_h_ouvréesétalon</b> ) / <b>Nb_h_ouvréesétalon + R<sub>TV</sub> x 1,04</b>															

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(**Nb\_h\_ouvrées** - **Nb\_h\_ouvréesétalon**) / **Nb\_h\_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

La valeur 1,04 correspond à la consommation issue d'une retransmission TV, le cas échéant

**R<sub>TV</sub>** vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

**« Sous-catégorie “Sport - Patinoire (dont vestiaires, douches et sanitaires)” »**

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	160	160	163	160	162	166	166	173	253	257	241	238	259
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	152	152	155		154	158	158	164	239	242			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		146	149			151	151	156				212	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			139	141		143	144	148				197	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m				137		139	141	144					

  

Composante USE	USE étalon = 14 kWh/m <sup>2</sup> /an										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600									
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surfacique patinage (%) %Spatinage Indicateur retransmission TV R <sub>TV</sub>	42 0									
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) + (%Spatinage - %Spatinage <sub>étalon</sub> ) x Variation_%Spatinage + R <sub>TV</sub> x 2,08										

Nota : Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

Le ratio %Spatinage correspond à la surface totale de patinage (glace) rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie, sa valeur varie entre 0 et 100.

La valeur 2,08 correspond à la consommation issue d'une retransmission TV régulière

R<sub>TV</sub> vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

**« Sous-catégorie “Sport - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires)” »**

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC - bassins intérieurs en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	282	252	234	298	258	201	250	162	103	104	119	101	105
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	431	381	390		382	327	381	291	100	100			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		511	515			481	541	452				119	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		683	682			627	715	632				140	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			768			745	803	726					

  

Composante USE	USE étalon = 186 kWh/m <sup>2</sup> /an	Part_USE_variable= 0,96									
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon									
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2900									
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surfacique des bassins intérieurs (%) %Sbassin_int Ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés (%) %Sbassin_ext_nc Ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés (%) %Sbassin_ext_ch Indicateur retransmission TV R <sub>TV</sub>	33 0 0 0									
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = [USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) x (Part_USE_variable x (%Sbassin_int + (%Sbassin_ext_nc + %Sbassin_ext_ch)/2) / %Sbassin_int <sub>étalon</sub> + (1-Part_USE_variable)) + R <sub>TV</sub> x 1,04] + [(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) x Variation_amplitude_int + (%Sbassin_int - %Sbassin_int <sub>étalon</sub> ) x Variation_%Sbassin_int] + [1,3 x CVC x %Sbassin_ext_ch / 100 x (1 + Taux_variation_amplitude_ext_ch x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )/(2*1000))]										

Nota : Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> à 2 900 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 8h amplitude quotidienne.

%Sbassin\_int, %Sbassin\_ext\_nc et %Sbassin\_ext\_ch correspondent à la surface d'eau des bassins (respectivement intérieurs, extérieurs non chauffés, et extérieurs chauffés), rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), et exprimée en pourcentage (%Sbassin\_int varie entre 0 et 100). Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci. Un bassin extérieur est considéré comme chauffé lorsque sa température de consigne cible est supérieure à 20°C.

La valeur 1,3 x CVC correspond à la consommation de chauffage de l'eau des bassins extérieurs, par m<sup>2</sup> de bassin extérieur chauffé.

R<sub>TV</sub> vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

« Sous-catégorie “Sport - Récupération sportive (Massage - Cryothérapie en bassin ou cabine), Sauna, Hammam” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques																		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte						
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52						
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37									
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43							
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78							
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62											
<b>Composante USE</b>	USE étalon = <b>243</b> kWh/m <sup>2</sup> /an																		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon																		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>				2600			Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>				<b>2600</b>							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon																		

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvréesétalon) / Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Sport - Salle d'athlétisme couverte” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques																		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte						
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52						
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37									
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43							
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78							
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62											
<b>Composante USE</b>	USE étalon = <b>9</b> kWh/m <sup>2</sup> /an																		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon																		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>				2600			Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>				<b>2600</b>							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Indicateur retransmission TV <b>R<sub>TV</sub></b>																		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon + R <sub>TV</sub> × 1,04																		

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvréesétalon) / Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

La valeur 1,04 correspond à la consommation issue d'une retransmission TV, le cas échéant

**R<sub>TV</sub>** vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

« Sous-catégorie “Sport - Salle de danse” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques																		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte						
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52						
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37									
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43							
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78							
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62											
<b>Composante USE</b>	USE étalon = <b>9</b> kWh/m <sup>2</sup> /an																		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon																		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>				2600			Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>				<b>2600</b>							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon × (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 × CVC × (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon																		

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvréesétalon) / Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Sport - Salle de sport collectif (Basket ball, Hand ball, Volley ball, Futsal...)” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62					

  

Composante USE	USE étalon = 9 kWh/m <sup>2</sup> /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>						2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Indicateur retransmission TV <b>R<sub>TV</sub></b>						0						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon + R <sub>TV</sub> x 1,04												

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(**Nb\_h\_ouvrées** - Nb\_h\_ouvréesétalon) / Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

La valeur 1,04 correspond à la consommation issue d'une retransmission TV, le cas échéant

R<sub>TV</sub> vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

« Sous-catégorie “Sport - Salle de sport de combat (Dojo)” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62					

  

Composante USE	USE étalon = 9 kWh/m <sup>2</sup> /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>						2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Indicateur retransmission TV <b>R<sub>TV</sub></b>						0						
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon + R <sub>TV</sub> x 1,04												

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(**Nb\_h\_ouvrées** - Nb\_h\_ouvréesétalon) / Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

La valeur 1,04 correspond à la consommation issue d'une retransmission TV, le cas échéant

R<sub>TV</sub> vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

« Sous-catégorie “Sport - Salle de sport de cours collectifs (fitness, pilates...)” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62					

  

Composante USE	USE étalon = 9 kWh/m <sup>2</sup> /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>						2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(**Nb\_h\_ouvrées** - Nb\_h\_ouvréesétalon) / Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Sport - Salle de sport de pratique individuelle (Machines cardio et musculation)” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Gadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			84	75		67	62	56				78	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m				83		74	69	62					

  

Composante USE	USE étalon = 19 kWh/m <sup>2</sup> /an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé (kWh/m<sup>2</sup>/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub>) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub>) / Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>													

Nota : **Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>) / Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Sport - Stade/vélodrome - couvert” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Gadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			84	75		67	62	56				78	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m				83		74	69	62					

  

Composante USE	USE étalon = 9 kWh/m <sup>2</sup> /an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Indicateur retransmission TV <b>R<sub>TV</sub></b>	0												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé (kWh/m<sup>2</sup>/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub>) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub>) / Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub> + R<sub>TV</sub> x 1,04</b>													

Nota : **Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>) / Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

La valeur 1,04 correspond à la consommation issue d'une retransmission TV, le cas échéant

**R<sub>TV</sub>** vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

« Sous-catégorie “Sport - Stade/vélodrome, Hippodrome et Cynodrome - non couvert” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante USE	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Gadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Indicateur retransmission TV <b>R<sub>TV</sub></b>	0												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé (kWh/m<sup>2</sup>/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub>) + R<sub>TV</sub> x 12,4</b>													

Nota : **Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

La valeur 12,4 correspond à la consommation issue d'une retransmission TV, le cas échéant

**R<sub>TV</sub>** vaut 1 si la durée de retransmission TV est d'au moins 6h de compétition retransmise/semaine en moyenne, 0 sinon.

Pour cette sous-catégorie, il n'y a pas de composante CVC : toute la consommation est considérée sur la composante USE

« Sous-catégorie “Sport - Stand de tir” »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Gadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	9	10	9	9	9	8	8	7	9	10	10	6	10
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	11	12	11		11	9	9	8	6	7			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		14	12			11	10	9				9	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			17	15		13	12	11				16	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m					17		15	14	12				

  

Composante USE	USE étalon = 17 kWh/m <sup>2</sup> /an													
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé (kWh/m<sup>2</sup>/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub>) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub>) / Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>													

Nota : **Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

**« Sous-catégorie “Sport - Valeur par défaut” »**

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs- code 93.1)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques																		
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte						
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52						
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37									
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43							
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78							
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			83			74	69	62											
<b>Composante USE</b>	USE étalon = <b>7</b> kWh/m <sup>2</sup> /an																		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon																		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>						2600	Nombre d'heures ouvrée étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x ( <b>Nb_h_ouvrées</b> - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon																		

Nota : **Nb\_h\_ouvréesétalon** à 2 600 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne.

0,28xCVC(**Nb\_h\_ouvrées** - Nb\_h\_ouvréesétalon) / Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon